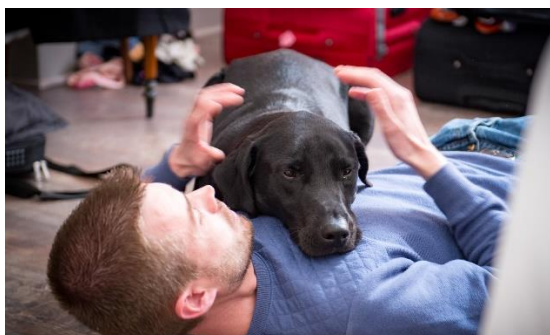




GUIDE DES CHIENS D'ASSISTANCE



Emmanuelle NANDANCE

Jérôme DUYSSENS

Remerciements

Nous remercions toutes les personnes et associations qui de près ou de loin nous ont aidé dans l'élaboration de ce guide des chiens d'assistance.

1. Prière du chien d'assistance

S'il vous plaît, ne me caressez pas et n'attirez pas mon attention quand je porte mon harnais ou ma cape ! Mon travail exige beaucoup de concentration et toute distraction pourrait mettre en danger mon maître. Le fait que vous touchiez ou teniez le harnais nous désécurise, mon maître et moi. Vous pouvez volontiers offrir votre aide, mais ne vous vexez pas si les maîtres et maîtresses refusent. Nous sommes très indépendants ! S'il vous plaît, arrêtez-vous là où les panneaux de signalisation l'indiquent ! Si vous garez votre voiture sur le trottoir, je dois la contourner en allant sur la route et cela peut être dangereux. S'il vous plaît, permettez-moi d'entrer dans tous les lieux accessibles au public ! Certes, la loi est de mon côté, mais il y a malgré tout encore des gens qui se plaignent et refusent ma présence dans certains lieux. Vous, d'ailleurs, vous ne laissez pas vos yeux ou vos jambes à l'extérieur, n'est-ce pas ? S'il vous plaît, ne m'effrayez pas avec des pétards et autres choses du genre ! Ce faisant, vous compromettez mon aptitude au travail et mon maître perd un assistant fiable. S'il vous plaît, retenez vos chiens et passez près de nous sans vous arrêter ! Quand je travaille, je ne suis pas autorisé à flairer ou à jouer. Ceci dit, pendant mon temps libre (et j'en ai d'ailleurs beaucoup), je suis

toujours disposé à courir et m'amuser. S'il vous plaît, ne me donnez pas à manger ! J'ai été dressé à ne pas accepter de nourriture des gens que je ne connais pas. Chacune de vos tentatives diminue mon obéissance. Ceci irrite à juste titre mon maître. Merci infiniment de votre attention !

*Le compagnon fidèle et sûr de la personne
handicapée : Son chien d'assistance.*

2. Introduction

Le chien d'assistance est un terme générique utilisé pour désigner des chiens spécialement formés pour aider une personne en situation de handicap ou malade.

Il existe différentes catégories de chiens d'assistance :

- chiens guides pour les personnes malvoyantes ou aveugles
- chiens écouteurs pour les personnes sourdes.
- chiens d'aide pour les personnes ayant un handicap moteur
- chiens d'alerte pour les personnes épileptiques ou diabétiques
- chiens d'éveil pour les enfants ayant des troubles du spectre autistique, polyhandicapés, avec une déficience intellectuelle, ayant une maladie rare.

Grâce au port d'une cape spécifique ou d'un harnais avec le nom de l'association inscrit dessus et d'une carte de légitimation, le maître (ou l'éducateur canin/famille d'accueil pour les chiens en cours de formation) peut prouver qu'il s'agit bien d'un chien d'assistance certifié ou en écolage. Ils forment un réel binôme.

CE BINÔME DOIT ETRE ADMIS DANS TOUS LES LIEUX PUBLICS, ET CE, MÊME SI UN PICTOGRAMME EN INTERDIT L'ACCÈS AUX ANIMAUX.

3. Législation :

Arrêté Royal du 07.02.1997 du Moniteur Belge (3.1.4).

Si la plupart des chiens de compagnie sont refusés dans les commerces, cafés, restaurants et autres cinémas, il existe une exception pour les chiens d'assistance. Qu'ils soient formés ou en cours de formation pour une personne déficiente visuelle ou pour une personne en chaise roulante, l'A.R. du 07.12.1997 du Moniteur Belge autorise l'accès de ces chiens en tous lieux. Le décret wallon du 17.09.2013 l'étend aux familles d'accueil ayant un futur chien d'assistance en formation.

https://www.unia.be/files/Documenten/Publicaties_docs/2004_note_chiens_dassistance_dans_les_restaurants.pdf

2005 - Arrêté royal relatif à l'hygiène des denrées alimentaires.

ANNEXES CHAPITRE VI. - Dispositions applicables aux denrées alimentaires.

Les animaux domestiques ne peuvent venir dans les lieux où des denrées alimentaires sont traitées, manipulées ou stockées.

Cette interdiction n'est pas d'application :

- aux animaux de compagnie introduits dans les locaux ou parties de locaux utilisés exclusivement pour la consommation de denrées alimentaires, à condition que les animaux ne constituent aucun risque de contamination.
- pour les chiens nécessaires à l'accompagnement des personnes handicapées, uniquement dans les locaux accessibles au public.

Décret relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées accompagnées de chiens d'assistance des établissements et installations destinées au public du 23 novembre 2006

<https://wallex.wallonie.be/contents/acts/5/5162/1.html>

29 SEPTEMBRE 2011 - Arrêté du Gouvernement wallon portant codification de la législation en matière de santé et d'action sociale.

CHAPITRE III. - Accessibilité aux personnes handicapées accompagnées de chiens d'assistance des établissements et installations destinées au public

Section 1re. - Définitions

Art. 327. Au sens du présent chapitre, on entend par :

(1° "chien d'assistance" : tout chien dressé accompagnant des personnes handicapées dans leurs déplacements et actes de la vie quotidienne ou en cours de dressage avec un instructeur ou d'écolage au sein d'un milieu d'accueil familial – AGW du 19 septembre 2013, art. 2).

2° "établissements et installations destinés au public" : tous bâtiments ou parties de bâtiments, lieux et espaces, publics ou privés, destinés à un usage public ainsi que les transports rémunérés de personnes.

Section 2. - Conditions d'accès

Art. 328. L'accès aux établissements et installations destinés au public est autorisé aux chiens d'assistance. Cette autorisation ne peut être conditionnée par un paiement supplémentaire de quelque nature que ce

soit, à moins que celui-ci constitue la contrepartie d'un service spécifique, évaluable économiquement.

Art. 329. Par dérogation à l'article 328, alinéa 1er, l'accès aux établissements et installations destinés au public peut être refusé :

- par un règlement spécifique à ces lieux motivé par des exigences d'hygiène, de santé publique, de sécurité ou d'impossibilité d'aménagement raisonnable ;

- en vertu d'une disposition légale ou réglementaire contraire.

Ce refus doit être porté à la connaissance du public par voie d'affichage au moyen du modèle défini par le Gouvernement.

Les restrictions en matière d'hygiène et de santé publique seront admises dès lors qu'il s'agit de locaux ou parties de locaux spécifiquement consacrés à l'administration de soins ou à la réalisation d'actes médico-techniques ou dès lors qu'il s'agit de locaux ou parties de locaux fréquentés par vocation par des personnes non chaussées.

Art. 330. Est reconnu comme chien d'assistance au sens du présent chapitre le chien dressé par un instructeur ou une association agréée selon les normes et la procédure définies par le Gouvernement.

Section 3. - Contrôle et surveillance

Art. 331. Quiconque refuse l'accès d'un chien d'assistance aux établissements et installations destinés au public sur la base d'un règlement tel que visé à l'article 329 du présent chapitre insuffisamment motivé est punissable d'une amende de 26 à 100 euros.

Code wallon de l'action sociale et de la santé du 19.09.2013

Chapitre III : Accessibilité aux personnes handicapées accompagnées de chien d'assistance des établissements et installations destinées au public.

Art 327. Au sens du présent chapitre, on entend par :

- chien d'assistance tout chien dressé accompagnant des personnes handicapées dans leurs déplacements et actes de la vie quotidienne ou en cours de dressage avec un instructeur ou d'écolage au sein d'un milieu d'accueil familial.
- Établissements et installations destinés au public : tous bâtiments ou parties de bâtiments, lieux et espace, publics ou privés, destinés à un usage public ainsi que les transports rémunérés de personnes.

Depuis le 28 juillet 2021 le Décret KAMA officiellement adopté par le Parlement Wallon respécifie que les chiens d'assistance sont admis dans tous les lieux accessibles au public y compris les établissements de soins.

Si cette législation n'est pas respectée, des amendes pouvant aller jusqu'à des milliers d'euros sont prévues et ou une peine de prison.

<https://wallex.wallonie.be/eli/loi-decret/2021/07/15/2021203683>

Un autocollant « bienvenue aux chiens d'assistance » a été créé et est parfois affiché dans les commerces, taxis, restaurants, hôpitaux ou tout lieu ouvert au public.



4. Comment est choisi un chien d'assistance ?

Le choix du chien se base sur différents critères :

1. leur nature non agressive.
2. leur capacité à écouter, à retenir de nombreux et différents ordres.
3. leur sociabilité et leur gentillesse.

Ils constituent un vecteur de communication entre le monde du handicap et le monde des valides. Ainsi, le chien masque la canne ou la chaise roulante et invite à la conversation : les gens, attirés par le chien, viennent lui parler et parler de lui, permettant d'établir une communication.

5. La formation du chien d'assistance.

Une fois sevré à l'âge de 2 mois, le chiot est accueilli au sein d'une famille d'accueil. L'objectif est que le chiot se familiarise avec un maximum d'endroits et de situations différentes (la campagne, la ville, les autres animaux, les transports en commun, la voiture, les restaurants, les magasins, la rue, les musées, le cinéma...). Il ne doit pas avoir peur des nouvelles situations car il sera souvent confronté durant sa vie de chien d'assistance à l'inconnu et à l'inédit.

La famille d'accueil est déterminante pour le chien, car elle remplit le double rôle de socialisation du chiot et de son éducation. Elle doit en faire un chien parfaitement équilibré. L'objectif est de lui faire connaître le plus possible de situations de vie quotidienne vécues par la personne qu'il devra assister plus tard. Le rôle de la famille est aussi de manipuler, câliner et jouer avec le chien. En ce qui concerne l'éducation, il s'agit de l'éducation canine élémentaire et apprendre au chien les ordres de base (assis, couché, viens...)

La famille n'est pas seule dans cette tâche : des éducateurs canins vont l'accompagner tout au long de ce processus pour bien préparer le chien à sa future fonction. Un travail avec le chien par rapport aux besoins de la personne handicapée sera fait.

Ensuite, le chien d'assistance rencontrera son futur maître et apprendra progressivement à travailler avec lui.

À l'issue de cette période, le chien, alors âgé de 24 mois, est capable d'accomplir toutes les tâches sans se laisser perturber par son environnement. Il aura acquis l'assurance et les caractéristiques du chien d'assistance.

La carrière d'un chien d'assistance est en moyenne de 10 ans. Généralement, il est mis en retraite vers cet âge. Tout dépend de sa santé physique et mentale. Si c'est nécessaire, pour le bien de l'animal, on le met en retraite plus tôt.

6. Les différents types de chien d'assistance.

- pour les personnes malvoyantes ou aveugles (chien guide).



- pour les personnes malentendantes ou sourdes (chien écouteur).



- pour les personnes ayant un handicap physique (chien d'assistance).



- pour les personnes épileptiques, diabétiques (chien d'alerte).

- pour les enfants ayant des troubles du spectre autistique, polyhandicapés,

avec une déficience intellectuelle, une maladie rare (chien d'éveil).



6.1 Les chiens d'assistance pour les personnes aveugles et malvoyantes :



Le chien-guide est une aide au déplacement, pour les personnes aveugles ou malvoyantes qui souhaitent ou qui ont besoin de sortir régulièrement.

Il apporte plus d'autonomie dans la vie quotidienne en permettant des déplacements plus fluides, plus confortables, en toute sécurité et moins stressants.

Le chien guide connaît une quarantaine d'ordres.

Il permet à son maître :

- **d'éviter les obstacles** au sol et en hauteur, les personnes qu'ils croisent, d'indiquer les différents reliefs sur le chemin tels que les bordures de trottoirs, les escaliers, etc.
- de **contourner** les trous, les poteaux, les barrières, les boîtes aux lettres, etc.
- d'**être moins fatigué**.
- de **trouver facilement** les passages piétons, portes, arrêts de bus, boîtes aux lettres, sièges libres, etc.
- de **se déplacer** plus rapidement dans la foule.
- de **repérer** un escalier, et monter ou descendre en confiance.

Le maître mémorise les trajets et le chien suit ses instructions.

TEMOIGNAGE :

Mon chien-guide m'apporte une envie de sortir. Avant d'avoir mon premier chien-guide, je ne voulais plus sortir du tout. Même quand mon mari rentrait du travail et me demandait si je voulais aller avec lui au magasin, ma réponse était toujours négative. Maintenant je vais même au magasin seule avec le chien. Tous mes déplacements se font plus facilement. Pas besoin de réfléchir, je dis où on va au chien et le chien fait son chemin seul sans indication sauf bien sûr si c'est la première fois qu'il ou elle y va. Quand je vais aux courses sans le chien je dois toujours réfléchir à essayer de ne pas cogner quelque chose ou quelqu'un, regarder où vont les autres personnes. Avec le chien pas besoin de regarder ou réfléchir à cela il/elle le fait pour moi. Question autonomie cela m'apporte aussi une vitesse de déplacement plus rapide et plus besoin de demander à mon mari on va là. Par rapport au

lien social on a plus facilement de l'aide pour les courses par exemple avec le chien ou les gens nous adressent plus facilement la parole en parlant du chien. Je dois aussi signaler que je suis une personne diabétique en plus d'être malvoyante et que mes 2 chiens-guides (un pensionné et la nouvelle depuis 1 an maintenant) détectent mes hypoglycémies.

Si je dois résumer ce que je ressens :

Je me sens libre d'aller où je veux quand je veux juste avec mon chien-guide et tout cela en toute sécurité. (Coralie)



Photos crédit Entrevues – Chiens guides et mobilité

6.2 Les chiens d'assistance pour les personnes malentendantes ou sourdes :



Ce chien écouteur devient plutôt les nouvelles oreilles de son maître. Le chien est constamment en alerte, il observe et écoute tout autour de son maître. Le chien doit avoir une très bonne réactivité aux sons et autres signaux envoyés par son maître. La surdité est un handicap invisible.

Comme les autres chiens d'assistance certifiés, les chiens écouteurs peuvent aller n'importe où avec leur maître. Il s'agit d'un point extrêmement important, puisqu'un maître malentendant ou sourd ne pourra pas forcément se faire comprendre avec des mots que la plupart des maîtres peuvent utiliser quotidiennement pour communiquer avec leur chien.

Il connaît au moins 30 ordres en Langue des signes. Il entre en contact physique avec son maître lorsqu' il entend un son spécifique ou inhabituel et le dirige alors vers la source du bruit. Il réagit à tous les sons du quotidien.

Le chien agit avec un touché : lorsqu'un bruit se déclenche, le chien va venir faire un toucher à son maître. Par exemple, en ville si une voiture (vélo, trottinette...) arrive par derrière le chien mettra son maître en sécurité. Il va également prévenir les changements de terrain pour les personnes ayant des soucis d'équilibre.

Le chien écouteur peut :

- avertir son maître **des bruits du quotidien** en le touchant et en l'amenant à la source du bruit.
- **avertir** qu'un bébé pleure, qu'un téléphone, qu'un réveil ou qu'une minuterie de cuisine sonne, que quelqu'un sonne à la porte d'entrée.
- avertir son maître lorsqu'un **danger menace** (par exemple un avertisseur de fumée, ...)
- **ramasser** des choses spontanément, qu'une personne sourde laisse tomber sans le savoir.

Un chien écouteur assure également une sécurité supplémentaire en extérieur. En effet, il est rassurant pour la personne de ne pas se déplacer seule dans la rue.

Il préviendra également son maître s'il se fait interpeller ou encore si une alarme incendie retentit dans un commerce.

Le chien étant entendant, au-delà de son éducation, il va instinctivement tourner la tête ou encore lever une oreille lorsqu'un bruit retentira dans la rue, ce qui va permettre à la personne de suivre le regard du chien et de se

sentir inclus dans son environnement. Il l'aide ainsi à sortir d'un certain isolement social.

La personne ayant un déficit auditif gagnera grâce à son chien de l'autonomie, de la sécurité et du confort au quotidien.

Un chien écouteur est une valeur ajoutée aux aides techniques déjà présentes, comme une lampe clignotante. Le chien peut remplacer de manière dynamique nombre de ces ressources.

TEMOIGNAGE :

J'ai 17 ans et je suis sourde profonde de naissance.

Quand on est sourd, même avec des appareils, on dépend des autres pour un certain nombre de choses comme par exemple pour le réveil, les alertes, les appels, les bruits dans de rue... Dans un an et demi, je prends mon envol pour mes études (à l'étranger) et je me suis posée cette question :« Comment vais-je me débrouiller ? ». Pour ma famille et moi, le chien écouteur nous est apparu comme une évidence, il est (et fait) bien plus que toutes les autres aides (techniques). Il sera partout avec moi, en cours, dans mes déplacements, mes voyages.



C'est une présence rassurante qui sera toujours là pour m'alerter et me prévenir de sons que je n'aurais pas entendus et qui me mettra plus en confiance dans l'environnement où je serai, cela est très important pour moi et me permettra d'être plus indépendante. (Laura)

6.3 Les chiens d'assistance pour les personnes ayant un handicap physique :



Ils connaissent 50 ordres spécifiques pour :

- **se déplacer** correctement à côté d'un fauteuil roulant sans en gêner la progression.
- **ramasser** les objets.
- **aller chercher et rapporter** le **téléphone** de la maison ou tout autre objet en particulier, sans les abîmer (une carte de banque, une bouteille, des lunettes, des clés, une télécommande...).
- **ouvrir ou fermer** un tiroir, une porte, qu'il s'agisse d'une porte d'entrée

ou d'une porte de placard.

- **allumer et éteindre** une lumière.

- **aider** au déshabillage.

- **maintenir une position donnée**, soit pour faciliter les manipulations (toilette, soins...), soit pour ne pas représenter une gêne à l'intérieur des lieux publics (bureau, magasins...).

- **accompagner son maître dans les magasins** et l'aider à effectuer une transaction : face à un comptoir inaccessible, le chien pourra tendre un porte-monnaie puis récupérer un objet qui lui est tendu, comme un sac ou un billet ...

TEMOIGNAGE :

Jazz, mon chien d'aide



Lorsque l'on me demande « à quoi me sert mon chien d'aide », je réponds ceci : Jazz est plus

qu'un simple chien, il est mon compagnon, mon binôme, mon amour, ma canaille, mon quotidien.

Il m'accompagne presque partout et quand il n'est pas là, il y a comme un manque dans mon existence. Je ne me rendais pas compte à quel point il changerait ma vie.

« S'aimer, c'est regarder dans la même direction »

Nous sommes là l'un pour l'autre. Lui est là pour m'aider jour après jour, pour m'apaiser dans mes incertitudes liées à mon handicap et moi je

suis là pour l'aimer, l'éduquer et lui apporter tout ce dont il a besoin. Grâce à lui, je ne me sens jamais seule. C'est très rassurant étant donné que je suis très active.



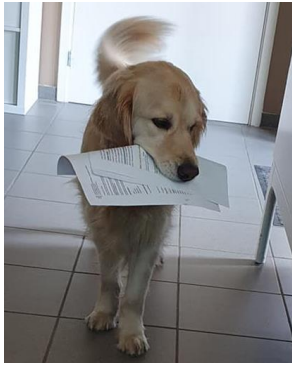
Jazz a été éduqué par une famille d'accueil, soigneusement choisie par l'asbl Os'mose. Il avait 18 mois lorsqu'il est venu vivre définitivement à la maison. C'était le 12 mars 2020, le 1^{er} jour du 1^{er} confinement du corona virus. Grâce à sa famille d'accueil, il était déjà bien éduqué. À partir de là, c'était à mon tour d'appréhender tout ce qu'il avait appris et créer avec lui une nouvelle synergie. Sans vous mentir;

les débuts n'ont pas été faciles. C'était la 1^{re} fois que j'avais un grand chien, qui avait déjà eu un maître, une vie. Je pense que la transition a été aussi difficile pour lui...

D'un point de vue « pratique », il m'aide principalement à :

Ramasser, prendre et me ramener les objets. Ma plus grosse difficulté est de garder les objets en main. Étant donné que je n'ai pas beaucoup de force, tout tombe... et Jazz adore me les ramasser. C'est un jeu pour lui...

Il m'aide aussi à prendre des petits objets sur des meubles qui me sont inaccessibles.



Le petit plus qui fait craquer tout le monde : lorsqu'il a fini de manger, il ramène sa gamelle !



Ensuite, il m'ouvre et ferme les portes et les armoires.



Mes victoires personnelles ; je lui ai appris à :

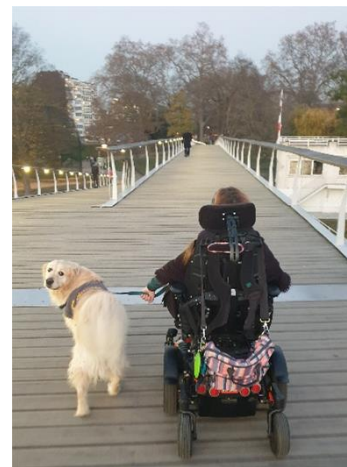
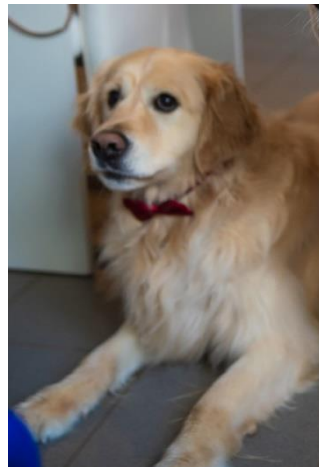
- *Remettre mes jambes sur mes cale-pieds*
- *Mettre des objets dans des tiroirs, poubelles*

- *Pousser ma main sur la table*



Pour finir, il ne faut pas oublier que c'est aussi un chien « comme les autres » : coquet à ses heures, il aime se reposer devant la TV, se balader; jouer et faire son canaillou !

Lorsque je suis triste, je n'ai qu'à le regarder et le sourire revient... il est mon rayon de soleil !



6.4 Les chiens d'alerte pour les personnes épileptiques, diabétiques :



Les personnes atteintes d'épilepsie se heurtent souvent à des difficultés dans leur quotidien, que ce soit dans leur famille, en société, à l'école ou au travail. La crainte de la personne de voir survenir une crise de façon inopinée face à l'incompréhension des autres. Le chien annonce la crise d'épilepsie avant que le maître ne la sente, ce qui lui permet d'appeler de l'aide et de le mettre en sécurité.

Certains chiens auraient spontanément ou auraient acquis cette faculté de

pouvoir percevoir des sensations extérieures transmises par la personne avant la survenue des manifestations cliniques habituelles et extériorisées des crises épileptiques.

Le chien d'alerte va ;

- **prévenir** son maître ou sa maîtresse de la survenue de la crise par un arrêt net de l'activité, en grattant, en aboyant, en se couchant devant, en lui léchant la main, etc.

- **se coucher** sur son maître ou sa maîtresse ou sur un côté en position allongée.

Pendant la crise, le chien va se coucher, s'allonger à côté de la personne dans le but de l'apaiser, de lui permettre de ressentir un point de pression et de lui apporter un réconfort.

- **faire rouler** son maître ou sa maîtresse au sol pour éviter l'étouffement, caler son museau sous la nuque pour redresser la tête lorsque cela s'avère nécessaire.

Il peut aussi poser sa tête sur la cuisse ou sur le buste de la personne, il peut aussi lui lécher la main ou le visage pour la reconnecter au monde qui l'entoure.

- **appuyer** sur un bouton d'alerte (sur le téléphone, sur un bracelet, etc.).

- **aller chercher** un téléphone ou des médicaments.

- **fermer une porte** pour éviter à la personne en crise déambulatoire de partir.

Après la crise le chien peut aller chercher le téléphone, les médicaments...
Il peut également aider la personne à se relever, à traverser la rue...

Le chien reconforte et sécurise la personne par son positionnement et sa présence. Grâce à leurs chiens, les maîtres gagnent en confiance. Ils ont moins peur d'une chute et reprennent tout simplement goût à la vie.

Le chien a un odorat extrêmement développé (jusqu'à 30 à 50 fois supérieur à celui de l'être humain).

Pour les personnes diabétiques, en prévenant sont maître par une attitude spécifique, celui-ci va pouvoir ou se resucrer ou avoir recours à un médicament.

TÉMOIGNAGE :

Mon Golden sent à l'avance quand je vais faire une crise d'épilepsie. C'est un chien qui ne saute jamais sur personne et quand je vais avoir une crise il saute et me pousse en gémissant et il tourne autour de moi jusqu'à ce que je m'allonge et il reste collé à moi jusqu'à ce que la crise cesse.

Je ne le remercierais jamais assez pour cette attitude envers moi car grâce à lui, je peux me mettre en sécurité avant la crise. (Nicole)

6.5 Les chiens d'éveil pour les enfants ayant des troubles du spectre autistique, polyhandicapés, avec une déficience intellectuelle, une maladie rare :



Ce sont des chiens destinés aux enfants Ils les éveillent et les stimulent en soutenant la mobilité, les interactions sociales et l'acquisition de compétences. Ils leur apportent une certaine sécurité, un rapport différent au monde qui les entoure. Ils apportent un soutien affectif et renforcent le contact tactile. Ils assistent leur maître en lui permettant d'améliorer sa façon de communiquer. Ils génèrent calme et sécurité pour des enfants qui subissent des crises d'anxiété. Ils réduisent les angoisses face à des situations difficiles et le stress couramment ressenti dans des endroits publics. Ils sont un trait d'union entre l'enfant et le monde extérieur. Ces chiens nouent des liens très forts avec leur maître.

TEMOIGNAGE :

J'ai huit ans et je suis autiste. Avant je détestais l'école mais grâce à mon chien, j'aime l'école. Il me rassure, je me concentre mieux. La rentrée s'est bien passée. On avait déjà présenté mon chien avant l'été à ma classe. On a refait une présentation avec Maman, non pas le jour même de la rentrée à cause de la Covid, mais la semaine d'après. On l'a présenté à la classe et, encore une semaine après, il est venu à l'école avec moi.

Il vient en classe deux heures par jour, Et c'est trop court.

Avec lui, je me sens mieux. Par exemple j'ai une phobie des chauffages mais grâce à mon chien j'ai un peu moins peur. J'ai toujours peur, mais deux fois moins qu'avant grâce à lui. Avant je détestais l'école. Mais vraiment ! Et maintenant, puisqu'il est là, eh bien j'aime l'école. Il m'aide surtout lors de la dictée et les maths, deux matières que je déteste.

En classe, Il est à mes pieds. Ou bien derrière ou à côté de moi. Je le caresse souvent. Je lui fais tout le temps des câlins.

A la maison, ça se passe super bien. Souvent quand je rentre de l'école le chien va se mettre sur les tapis pour que j'aie lui faire des petits câlins. Et je lui fais tout le temps des câlins ! Tout le temps, tout le temps. On va se balader aussi sur le chemin derrière la maison, sur ce chemin il y a beaucoup moins de monde et je me sens en sécurité. Je peux lâcher le chien en totale liberté et je cours avec lui.

La première chose qu'il fait le matin, c'est nous faire la fête ! Puis il m'apporte sa gamelle, c'est moi qui le nourris. L'après-midi, on va se promener et on joue ensemble. (Lancelot)

7. Conclusion



Le chien d'assistance va acquérir tout au long de sa formation des tâches à accomplir et il les accomplira comme un jeu, un cadeau qu'il offre à son maître. En contrepartie, celui-ci **retrouvera le niveau d'autonomie** suffisant pour se sentir tout simplement plus libre et plus assuré face à son environnement, **moins dépendant de sa famille ou de son entourage. Il l'accompagnera partout où il va (école, université, magasins, hôpital, théâtre, cinéma, concert...)**

UN CHIEN D'ASSISTANCE N'ABOIE JAMAIS SANS RAISON. Si vous êtes confrontés à un chien d'assistance qui aboie, son maître n'est probablement pas loin et a certainement **BESOIN DE VOTRE AIDE.** Les chiens d'assistance ou d'éveil ont une pochette spécifique « lisez-moi » sur le harnais.

Les coordonnées des proches à contacter, des médicaments à administrer...se trouvent dans cette pochette. Vous pouvez approcher le chien d'assistance et accéder à cette pochette sans crainte.

UN CHIEN D'ASSISTANCE A TOUJOURS UNE CAPE, cela veut dire qu'il travaille. Si vous rencontrez un chien d'assistance, la meilleure chose à faire est d'ignorer le chien. Il ne faut surtout pas l'appeler au risque de le distraire, ne pas le caresser sans demander la permission, ne pas lui donner à manger.

UN CHIEN D'ASSISTANCE FAIT AUSSI SES BESOINS SUR COMMANDE.

8. Les associations certifiées par Belgian Assistance Dog Federation :

Belgisch centrum voor Geleidehonden VZW

Sint-Truidersteenweg 309 - 3700 Tongeren

Tél.: +32(0)12 23 43 19

E-mail : bcg@geleidehond.be

Site internet : <http://www.geleidehond.be>

⇒ Chiens guides pour des personnes mal voyantes et aveugles.

Blindengeleidehondenschool Genk VZW

Onafhankelijkheidslaan 45 - 3600 Genk

Tél.: +32(0)89 30 50 60

E-mail : blindengeleidehondenschoolgenk@telenet.be

Site internet : <http://www.blindengeleidehondenschoolgenk.be>

⇒ Chiens guides pour des personnes mal voyante et aveugles

Canisha VZW

Kortewagenstraat 60B - 9230 Wetteren

Tél.: +32(0)471 20 22 75

E-mail : info@canisha.be

Site internet : <http://www.canisha.be>

⇒ Chiens d'aide pour des personnes à mobilité réduite.

⇒ Chiens appartenant aux personnes à mobilité réduite.

⇒ Chiens écouteurs pour des personnes déficientes auditives.

Dyadis ASBL

Route de Mont Saint-Jean 2 – 1170 Bruxelles

Tél. : +32(0)2 772 30 12

E-mail : secretariaat@dyadis.org

Site internet : <http://www.dyadis.org>

⇒ Chiens d'aide pour des personnes à mobilité réduite

Entrevues ASBL

Rue Monulphe 78 - 4000 Liège

Tél.: +32(0)4 250 65 05

E-mail : info@entrevues.be

Site internet : <http://www.entrevues.be>

⇒ Chiens guides pour des personnes déficientes visuelles.

Hachiko VZW

Hundelgemsesteenweg 722 - B-9820 Merelbeke

Tél.: +32(0)9 230 66 81

E-mail : info@hachiko.org

Site internet : <http://www.hachiko.org>

⇒ Chiens d'aide pour des personnes à mobilité réduite.

⇒ Chiens d'alerte pour des personnes épileptiques

Os'mose ASBL

Av. L. Souguenet 17 - 4130 Esneux

Tél.: +32(0)4 380 05 73

E-mail : info@os-mose.be

Site internet : <http://www.os-mose.be>

- ⇒ Chiens d'aide pour personnes à mobilité réduite
- ⇒ Chiens d'alerte pour les personnes épileptiques
- ⇒ Chiens d'éveil

Scale Dogs ASBL

Route de Mont Saint-Jean 2 – 1170 Bruxelles

Tél. : +32(0)473 30 24 27

E-mail : info@scaledogs.be

Site internet : <http://www.scaledogs.be/fr/>

- ⇒ Chiens guides pour des personnes déficientes visuelles

Œuvre Fédérale Les Amis des Aveugles et Malvoyants

Rue de la Barrière 37 - 7011 Mons (GHLIN)

Tél. : +32 (0)65 40 31 00

E-mail : info@amisdesaveugles.org

Site internet : www.amisdesaveugles.org

- ⇒ Chiens guides pour des personnes déficientes visuelles

Table des matières

1. Prière du chien d'assistance	3
2. Introduction.....	5
3. Législation :	6
4. Comment est choisi un chien d'assistance ?	11
5. La formation du chien d'assistance.	12
6. Les différents types de chien d'assistance.	14
6.1 Les chiens d'assistance pour les personnes aveugles et malvoyantes :.....	15
6.2 Les chiens d'assistance pour les personnes malentendantes ou sourdes :	18
6.3 Les chiens d'assistance pour les personnes ayant un handicap physique :	21
6.4 Les chiens d'alerte pour les personnes épileptiques, diabétiques :	26
6.5 Les chiens d'éveil pour les enfants ayant des troubles du spectre autistique, polyhandicapés, avec une déficience intellectuelle, une maladie rare :	29
7. Conclusion	31
8. Les associations certifiées par Belgian Assistance Dog Federation :	32